



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 12 juin 2020

Au Conseil communal de  
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 02/05.2020 –  
Adoption des comptes 2019**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le règlement du Conseil communal adopté le 6 mai 2015 et approuvé par le Conseil d'État le 18 septembre de la même année stipule dans son article 41 que la Commission des finances est responsable de l'examen non seulement du budget, mais également des comptes. La commission de gestion quant à elle conserve la responsabilité de l'examen de la gestion à proprement dit de la commune.

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises, la première fois le 18 mai en présence de la Municipalité in corpore. Ce n'est pas coutume de bénéficier de la présence de tous les membres de la Municipalité, mais cette réunion nous a permis de faire un tour d'horizon et d'aborder ainsi tous les dicastères et sujets qui sont chers à notre commission, nous tenons à tous les remercier très sincèrement de leur participation et surtout de leur usuel esprit d'ouverture pour répondre à nos questions et demandes diverses, variées et peut-être inattendues. Même si ce n'était pas à l'ordre du jour et l'objet de notre séance, nous avons également abordé le futur... Une deuxième séance à huis clos a eu lieu le 25 mai.

La commission était composée de :

Madame	Sylvie	Fuchs
Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Fabrice	Dessaux
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Michel	Conne, Président

Le rapport de la Municipalité, que chaque Conseillère et Conseiller a reçu, est très complet et apporte chaque année nombre d'informations aux conseillers, que les différents auteurs en soient ici remerciés.

Le résultat de l'exercice est qualifié de moyen par notre Municipalité, c'est en effet, une perte de 1.5 millions contre 2.4 budgétés et un autofinancement très légèrement supérieur à un million alors que le budget montrait un chiffre négatif de CHF 26'600.-. Certains pourraient s'inquiéter du montant de la perte, mais, comme vous le savez, notre commission surveille attentivement tous les indicateurs dont notre autofinancement. Tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas négatif pendant deux exercices consécutifs, nous ne nous inquiéterons pas et n'envisagerons pas une augmentation de nos impôts, mais cela est de la musique d'avenir !

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit au sujet des charges qui sont mises sur notre dos par le canton et pour lesquelles nous n'avons absolument aucun pouvoir : nous ne pouvons que les accepter et les payer. Relevons tout de même que nous avons la chance que notre municipale des finances, M<sup>me</sup> Carine Tinguely fasse partie du groupe d'étude des communes (AdCV) qui négocie avec le Conseil d'État. Les négociations ne sont pas toujours faciles, mais des progrès ont été faits et devraient se traduire par des allègements de certaines charges aux communes (péréquation). Quant aux dépenses dont nous avons le contrôle, notre Municipalité prête une attention soutenue à celles-ci pour les contenir au maximum.

Depuis 2017, chaque année, nous avons relevé la nécessité de moderniser le statut relatif aux fonctionnaires communaux. Notre commission insiste encore une fois sur la nécessité de réformer, voire changer ce statut.

Comme je le relevai plus haut, le rapport de la Municipalité étant très complet, il n'est pas nécessaire d'y apporter d'autres éléments.

Avant de clore ce rapport, en quoi cette année est-elle différente des autres ?

- deux nouveaux Municipaux ont rejoint la Municipalité, M<sup>me</sup> Véronique Savioz et M. Anthony Hennard
- l'administration communale bénéficie de nouveaux locaux spacieux.

En considération de ce qui précède, nous vous invitons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2019, accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2019 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
2. de prendre acte qu'un bonus global de CHF 1'255'434.02 a été réalisé sur sept comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Commission des Finances

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Conne', with a long horizontal flourish extending to the right.

Michel Conne  
Président